

# Aides à l'embauche des jeunes : le patronat demande de la visibilité

**Le gouvernement va prolonger d'un mois la prime à l'embauche d'un apprenti et de deux mois celle d'un jeune jusqu'à 26 ans. L'U2P et la CPME demandent de les maintenir toute l'année.**

**Alain Ruello**  
@AlainRuello

Réunis lundi soir pour leur premier échange hebdomadaire de l'année avec la ministre du Travail, Elisabeth Borne, les partenaires sociaux ont eu confirmation de ce qu'elle avait annoncé dimanche, à savoir la prolongation des aides à l'embauche des jeunes décidées cet été. Restait à savoir jusqu'à quand. Même si

l'arbitrage de Matignon n'a pas encore été formellement rendu, la nouvelle date butoir a été fixée à fin mars, au grand dam des organisations patronales qui, pour au moins deux d'entre elles – l'U2P et la CPME –, réclament que ces mesures restent en vigueur toute l'année.

La première mesure, c'est la prime pour l'embauche d'un apprenti : 5.000 euros s'il est mineur, 8.000 euros sinon, ouverte du 1<sup>er</sup> juillet dernier au 28 février de cette année. La seconde prévoit une aide, jusqu'à 4.000 euros, pour tout recrutement en CDI ou CDD de plus de trois mois d'un jeune de moins de 26 ans. Les contrats doivent avoir été conclus entre le 1<sup>er</sup> août et fin janvier, avec un délai de quatre mois pour en faire la demande. Le gou-

vernement va donc donner un ou deux mois supplémentaires aux employeurs pour en profiter.

## « Un climat anxigène »

Trop court, jugent leurs représentants, qui critiquent un pilotage à vue. « Les embauches ont lieu en général avant l'été ou à la rentrée », estime le président de la CPME, François Asselineau, pour qui « les mesures suivent l'évolution de la pandémie ». À l'U2P, aussi, ce manque de visibilité passe mal, l'année 2021 s'annonçant a priori très difficile, à l'image des reports à répétition des taux de prise en charge de l'activité partielle.

« Plus nous avançons, plus les entreprises sont en situation de reporter leurs projets d'embauches, voire de lâcher. Les mesures de sou-

tion sont de nature à inverser la tendance en rassurant les employeurs », avance son président, Laurent Murerot. « Les mesures sont prolongées tous les mois, cela crée un climat anxigène », abonde Michel Beaugas pour FO.

---

**Côté apprentissage, le record de 2019 a été pulvérisé en 2020, avec 440.000 contrats signés.**

---

Dans l'entourage d'Elisabeth Borne, on minimise, chiffres à l'appui. Côté apprentissage, le record de 2019 a été pulvérisé en

2020 avec 440.000 contrats signés. Pour ce qui est de la prime à l'embauche classique, un peu plus de 223.000 demandes (70 % en CDI) de la part de 120.000 entreprises ont été déposées : c'est moitié moins que le nombre d'aides visé au départ, mais le ministère du Travail explique que cet objectif était avant tout budgétaire et que le second confinement a joué.

Les organisations patronales n'ont pas perdu tout espoir pour autant, puisque, à la fin de la réunion de lundi soir, la ministre du Travail s'est déclarée ouverte à toute proposition pour l'après-fin mars. Sous-entendu, une nouvelle prolongation n'est pas exclue et, à tout le moins, il n'y aura pas de sortie brutale. Des réflexions interministériel-

les sur la « V2 » du plan jeunes sont en cours qui feront l'objet d'échanges avec les partenaires sociaux.

## Atterrissage en douceur

Plusieurs pistes sont à l'étude, selon nos informations, toutes destinées à préparer un atterrissage en douceur. Ainsi, l'aide à l'embauche classique pourrait être modulée selon les secteurs, demeurant par exemple à son niveau actuel dans ceux qui vont rouvrir (afin de favoriser leur reprise) et moindre dans les autres. La prime apprentissage, elle aussi, pourrait connaître une baisse par paliers. L'exécutif exclut le scénario d'une rentrée 2021-2022 sans un nouveau soutien adapté, qu'il s'agit de concerter d'ici au printemps. ■